

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Le faible dynamisme de l'emploi se prolonge

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, l'emploi salarié continue de croître sur un rythme très modéré en Provence-Alpes-Côte d'Azur : +0,1 %, comme au 2<sup>e</sup> trimestre. En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, le tertiaire marchand, traditionnel moteur des créations d'emplois, marque le pas ce trimestre. Dans le tertiaire non marchand, le nombre de salariés se stabilise également. En revanche, dans l'industrie, l'embellie entamée fin 2017 se poursuit. Dans la construction, l'augmentation des besoins de main d'œuvre, qui perdure depuis trois ans, explique à elle seule les trois quarts de la légère hausse de l'emploi salarié du 3<sup>e</sup> trimestre. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé continue de baisser, mais un peu moins fortement qu'au cours des trimestres précédents.

Le taux de chômage se stabilise après une légère diminution au 2<sup>e</sup> trimestre, et s'établit à 10,6 % de la population active. La progression annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (sans activité ou en activité réduite), de moins en moins rapide, pourrait s'interrompre en fin d'année.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance modérée de l'activité nationale en 2018 : le PIB augmente de 0,4 % au 3<sup>e</sup> trimestre, après +0,2 % par trimestre au 1<sup>er</sup> semestre.

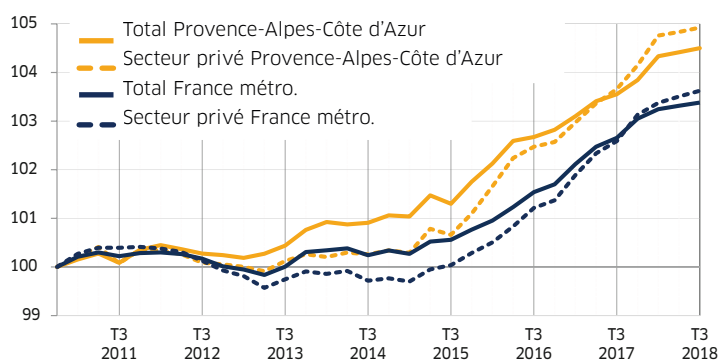
### ■ Une progression encore très modérée de l'emploi salarié

Depuis deux trimestres, l'emploi salarié augmente très faiblement en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > ①. Qu'il s'agisse du secteur privé (75 % des effectifs), du secteur public ou de l'ensemble, le rythme de progression est similaire : +0,1 % par trimestre. Alors que l'intérim soutenait largement la croissance de l'emploi en 2016 et 2017, il n'y contribue presque plus en 2018 > ②. Au 3<sup>e</sup> trimestre, il se contracte même légèrement pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis début 2015 (-0,4 %, soit -180 personnes). Au total, fin septembre 2018, la région compte 1 844 200 salariés tous secteurs confondus, ce qui représente une hausse de 1 500 personnes sur un trimestre et de 16 700 personnes sur un an (+0,9 %).

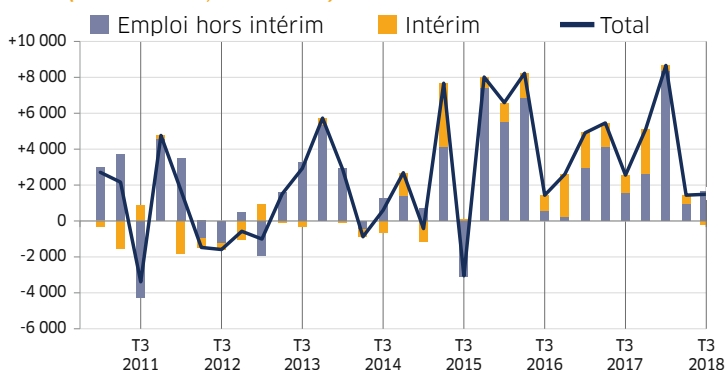
En **France métropolitaine**, l'emploi salarié total et l'emploi salarié privé progressent comme en région au rythme de 0,1 % par trimestre, tandis que l'emploi public se replie de 0,1 %. Après trois ans de hausse, l'intérim baisse pour le 2<sup>e</sup> trimestre consécutif et de façon plus marquée qu'en région (-1,2 %). Sur un an, la croissance de l'emploi salarié s'établit à +0,7 %.

D'après les prévisions de l'Insee au niveau national, les créations d'emploi salarié marchand continueraient de progresser sur un rythme modéré au cours des prochains trimestres, dans un contexte de faible croissance de l'activité économique et en lien avec les difficultés de recrutement déclarées par les entreprises. Après une forte baisse entre mi-2017 et mi-2018, l'emploi non marchand cesserait de reculer en 2019.

### ① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2010)



### ② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

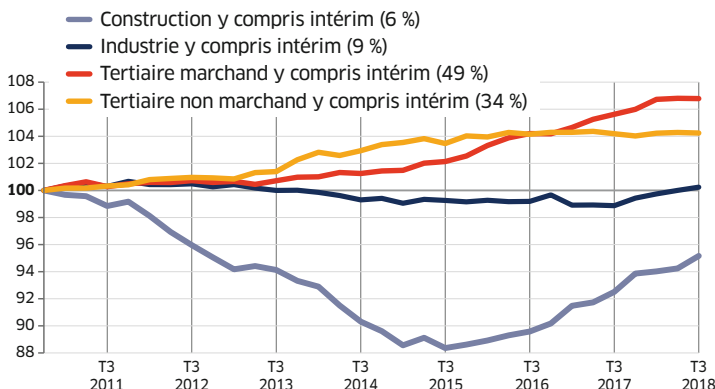
## ■ Les effectifs n'augmentent plus dans le tertiaire marchand

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, l'emploi se stabilise dans le **tertiaire marchand** au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, après une très légère hausse au trimestre précédent (+0,1 %) > ③. La création de 350 emplois hors intérim ne suffit pas à compenser la baisse de 510 emplois intérimaires > ④. Les besoins de main d'œuvre se replient dans de nombreux sous-secteurs : le *commerce* et *l'hébergement-restauration*, pour le 2<sup>e</sup> trimestre consécutif (-0,2 %, après -0,1 %), les *transports et entreposage* pour la 1<sup>ère</sup> fois en près de deux ans (-0,3 %, après +0,3 %), les *activités immobilières* pour le 6<sup>e</sup> trimestre consécutif (-0,7 %, après -0,8 %) et enfin, les *autres activités de service* dont les effectifs avaient pourtant cessé de baisser (-0,5 %, après +0,1 %). En revanche, la demande de travail continue de progresser dans *l'information-communication* (+1,2 %, après +0,7 %) et dans les *activités de soutien aux entreprises* (+0,4 %, comme au trimestre précédent). Dans les *activités financières et d'assurance*, elle repart à la hausse après deux trimestres de repli (+0,4 %, après -0,6 %).

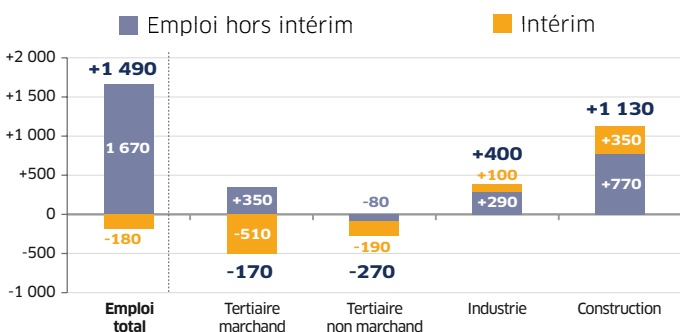
Dans le **tertiaire non marchand**, l'emploi se stabilise après un premier semestre en augmentation (+0,2 % et +0,1 % aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2018).

Dans **l'industrie**, l'embellie entamée fin 2017 se prolonge au 3<sup>e</sup> trimestre : +0,2 %, après +0,3 %. Les besoins de main d'œuvre augmentent dans tous les sous-secteurs, à l'exception

### ③ Evolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2010)



### ④ Evolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2018 et la fin du T3 2018)



**Note** : données arrondies provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond au total de l'emploi salarié, car le secteur *agriculture, sylviculture et pêche* qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

**Champ** : emploi salarié en fin de trimestre

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

de *l'industrie agroalimentaire* dont les effectifs se contractent (-0,9 %, après +0,1 %). Les progressions sont les plus fortes dans le *raffinage* ; *industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* (+0,8 %, comme au 2<sup>e</sup> trimestre) et dans la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines* (+1,0 %, après +0,3 %).

Dans la **construction**, l'emploi augmente de façon continue depuis près de trois ans. Au 3<sup>e</sup> trimestre, la croissance, particulièrement forte (+1,0 %, après +0,2 %), s'explique surtout par les créations d'emploi hors intérim. L'intérim continue néanmoins de progresser et son taux de recours atteint ainsi 13,0 %.

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins de main d'œuvre progressent dans le tertiaire marchand au même rythme qu'au trimestre précédent (+0,2 %). Dans le tertiaire non marchand, l'emploi diminue encore (-0,1 %, comme au 2<sup>e</sup> trimestre). Dans l'industrie, les effectifs, pénalisés par la baisse de l'intérim, continuent de se replier pour le 3<sup>e</sup> trimestre consécutif (-0,3 %, après -0,2 %). Enfin, dans la construction, la hausse est moins vive qu'en région (+0,4 %, après +0,3 %).

### Avertissement

Jusqu'à présent, les estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs. **Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié.** Sont ainsi ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public, les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis la publication de juillet 2017 portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acooss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).**

Enfin, **l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.**

### Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2018 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim <sup>(1)</sup> (en %)
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>902 600</b>	881 300	21 300	2,4
<b>Tertiaire non marchand</b>	<b>635 900</b>	633 800	2 000	0,3
<b>Industrie</b>	<b>166 400</b>	154 200	12 200	7,3
<b>Construction</b>	<b>116 000</b>	100 900	15 100	13,0
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>23 200</b>	22 800	400	1,9
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1 844 200</b>	<b>1 793 100</b>	<b>51 100</b>	<b>2,8</b>
<b>Total France métro.</b>	<b>24 623 800</b>	<b>23 835 500</b>	<b>788 300</b>	<b>3,2</b>

<sup>(1)</sup> Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

**Note** : données arrondies provisoires

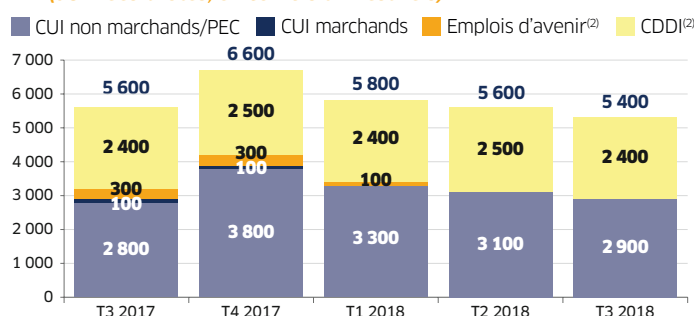
**Champ** : emploi salarié en fin de trimestre

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

## La baisse du nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'atténue

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2018, 5 400 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 5. Sur un an, ce nombre ne diminue plus que de 4 % (-220 entrées), après -46 % au trimestre précédent (-4 700 entrées). En effet, l'essentiel de la baisse des entrées s'est concentrée entre mi-2017 et mi-2018, en lien notamment avec la fin du recours aux Emplois d'avenir et aux CUI-CIE à partir de janvier 2018 > **Avertissement**. En revanche, les entrées en PEC (anciennement CUI-CAE) se redressent en rythme annuel après cinq trimestres de baisse (+4 %). De même, les CDDI augmentent sur un an (+3 %), aussi bien dans le secteur marchand que non marchand. En rythme trimestriel, le nombre total d'entrées et de reconductions diminue de 5 % (-290 entrées), après -3 % au trimestre précédent.

### Entrées<sup>(1)</sup> dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

(2) marchands et non marchands

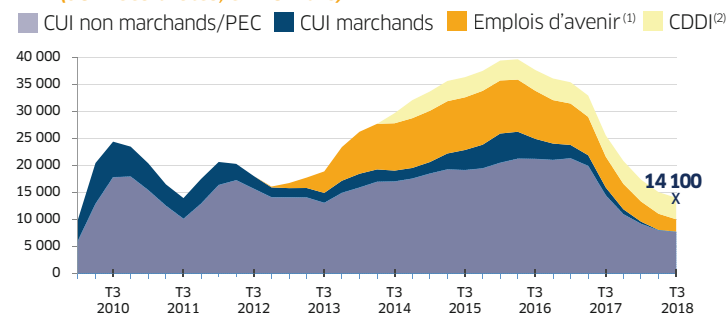
Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

Au final, la baisse du nombre de bénéficiaires se poursuit, pour atteindre 14 100 bénéficiaires fin septembre 2018 > 6. Le repli s'atténue cependant, à la fois en rythme annuel (-45 %, soit -11 600 personnes, après -54 %) et trimestriel (-7 %, soit -1 000 personnes, après -13 %) > 7. Les effectifs continuent de diminuer plus rapidement dans le secteur marchand que non marchand. Désormais, ce dernier concentre 90 % des bénéficiaires de la région, soit 4 points de plus qu'un an auparavant.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés poursuit également sa baisse en rythme annuel (-26 %, soit -25 100 nouveaux contrats, après -43 %). En rythme trimestriel en revanche, il progresse rapidement (+10 %), essentiellement grâce à la montée en charge des PEC (+35 %). Néanmoins, le nombre de bénéficiaires continue de diminuer, à la fois sur un an et sur un trimestre (respectivement -46 % et -13 %).

### Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

(2) marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

### Evolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif		Variation trimestrielle			
	T3 2018	Variation annuelle	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018
<b>Secteur non marchand</b>	<b>12 600</b>	<b>-9 420</b>	<b>-4 010</b>	<b>-2 650</b>	<b>-1 890</b>	<b>-870</b>
CUI-CAE/PEC	7 700	-6 780	-3 500	-1 780	-1 230	-280
Emplois d'avenir	1 600	-2 650	-770	-770	-570	-540
CDDI <sup>(1)</sup>	3 200	+10	+250	-100	-90	-40
<b>Secteur marchand</b>	<b>1 500</b>	<b>-2 150</b>	<b>-720</b>	<b>-820</b>	<b>-430</b>	<b>-170</b>
CUI-CIE	100	-1 400	-540	-520	-310	-30
Emplois d'avenir	600	-790	-250	-200	-180	-160
CDDI <sup>(1)</sup>	700	+40	+60	-100	+50	+20
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>14 100</b>	<b>-11 570</b>	<b>-4 730</b>	<b>-3 470</b>	<b>-2 320</b>	<b>-1 040</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>184 700</b>	<b>-155 690</b>	<b>-48 990</b>	<b>-46 360</b>	<b>-32 600</b>	<b>-27 730</b>

(1) le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

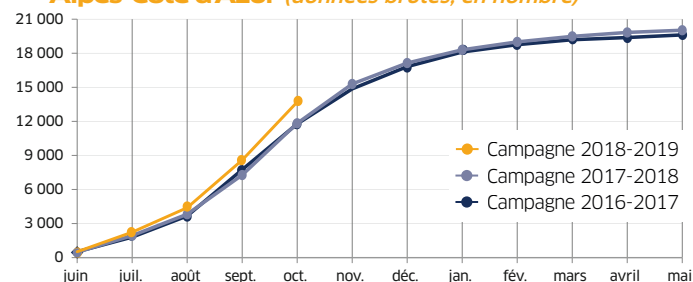
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

## L'apprentissage toujours très dynamique

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 13 700 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires sur les cinq premiers mois de la campagne 2018 (juin à octobre), soit une progression de 16 % sur un an > 8. A l'échelon national, le nombre

### Contrats d'apprentissage enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Sources : Chambres consulaires, Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitements : Dares

de contrats augmente à un rythme bien plus modéré (+6 %).

Selon les comptages partiels de novembre et décembre 2018, l'apprentissage devrait poursuivre sa nette croissance en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Avertissement

À partir de janvier 2018, les **CUI-CAE** sont transformés en **Parcours emploi compétences (PEC)**. Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Le recours aux CUI-CIE est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement > «Les principales politiques de l'emploi : quelques repères» page 6.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dispositif **Emploi d'avenir** est mis en extinction. Dès lors, le recours à ce type de contrat aidé n'est plus autorisé. Les quelques recrutements résiduels en Emploi d'avenir enregistrés en 2018 sont pour l'essentiel des renouvellements prescrits fin 2017.

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

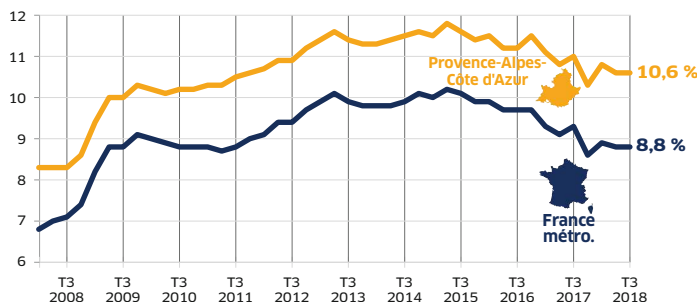


## Le taux de chômage est stable

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé se stabilise au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, après une baisse de -0,2 point au 2<sup>e</sup> trimestre > 9. Il s'établit ainsi à 10,6 % de la population active. Comme depuis fin 2017, il reste inférieur aux niveaux observés depuis 2012. Sur un an, il diminue de 0,4 point.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage demeure également au même niveau qu'au trimestre précédent (8,8 % de la population active). Sur un an, il recule un peu plus rapidement qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,5 point). D'après les prévisions de l'Insee, le taux de chômage resterait stable fin 2018 et début 2019, puis diminuerait légèrement mi-2019.

### 9 Taux de chômage (données CVS, en %)



**Note :** données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

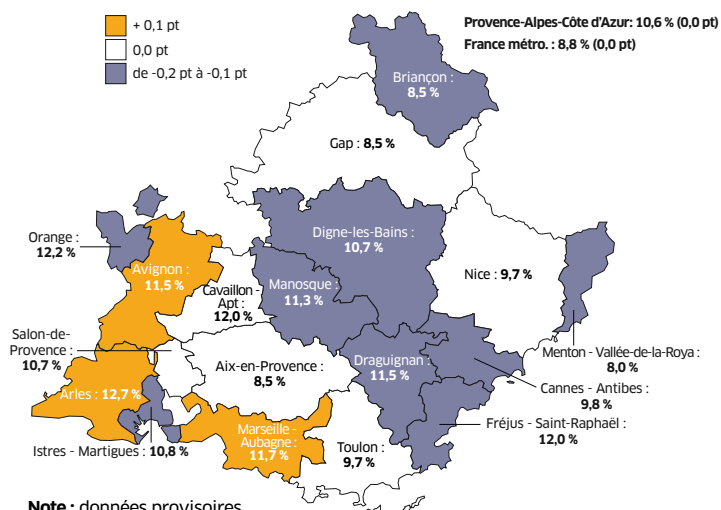
**Source :** Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Au niveau **départemental**, la stabilité prévaut comme en région dans les Alpes-Maritimes (9,7 %), les Alpes-de-Haute-Provence (11,0 %) et les Bouches-du-Rhône (11,0 %). Le taux de chômage diminue faiblement (-0,1 point) dans le Var (10,1 %) et augmente à peine (+0,1 point) dans les Hautes-Alpes (8,6 %). La hausse est un peu plus rapide (+0,2 point) dans le Var (11,9 %), où le taux de chômage demeure le plus élevé de la région.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage baisse (entre -0,2 et -0,1 point) dans les **zones d'emploi** de Menton - Vallée de la Roya (8,0 %), Briançon (8,5 %), Cannes - Antibes (9,8 %), Digne-les-Bains (10,7 %), Istres - Martigues (10,8 %), Manosque (11,3 %), Draguignan (11,5 %), Fréjus - Saint-Raphaël (12,0 %) et Orange (12,2 %) > 10. A l'inverse, il est en légère hausse (+0,1 point) dans les zones d'Avignon

(11,5 %), Marseille - Aubagne (11,7 %) et Arles (12,7 %), où les taux sont supérieurs à la moyenne régionale. Dans les autres territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de chômage se stabilise.

### 10 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 2<sup>e</sup> trimestre et le 3<sup>e</sup> trimestre 2018 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3<sup>e</sup> trimestre 2018)



**Note :** données provisoires

**Source :** Insee, taux de chômage localisés

## Vers une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi ?

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 503 400 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 8 100 de plus qu'un an auparavant. Cette hausse, qui se poursuit de façon continue depuis dix ans, pourrait bientôt s'interrompre. En effet, au 3<sup>e</sup> trimestre, le rythme de croissance annuel de la demande d'emploi décélère le troisième trimestre consécutif : +1,6 %, après +2,7 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2018. Fin 2018, il pourrait même se stabiliser, si le niveau enregistré en novembre 2018 se maintient en décembre.

Comme depuis trois ans, la demande d'emploi croît plus vite en rythme annuel pour les **femmes** (+3,1 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, après +4,6 % que pour les **hommes**, dont le nombre est presque stable ce

### 11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)					
		T3 2018	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018 acquis <sup>(1)</sup>
<b>Hommes</b>	<b>245 300</b>		+2,1	+1,0	+0,7	<b>+0,2</b>	-1,0
<b>Femmes</b>	<b>258 100</b>		+6,2	+5,5	+4,6	<b>+3,1</b>	+1,0
<b>Âgés de moins de 25 ans</b>	<b>62 100</b>		+1,9	+2,3	+3,0	<b>+1,8</b>	-0,7
<b>Âgés de 25 à 49 ans</b>	<b>306 600</b>		+3,0	+2,2	+1,5	<b>+0,7</b>	-1,0
<b>Âgés de 50 ans ou plus<sup>(2)</sup></b>	<b>134 800</b>		+8,0	+6,2	+5,4	<b>+3,8</b>	+2,6
<b>Inscrits depuis moins d'un an</b>	<b>275 600</b>		+0,8	-1,6	-2,2	<b>-2,8</b>	-4,3
<b>Inscrits depuis un an ou plus</b>	<b>227 800</b>		+8,7	+10,0	+9,3	<b>+7,6</b>	+5,6
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>503 400</b>		<b>+4,1</b>	<b>+3,2</b>	<b>+2,7</b>	<b>+1,6</b>	<b>0,0</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>5 649 600</b>		<b>+2,8</b>	<b>+2,1</b>	<b>+1,4</b>	<b>+0,6</b>	<b>-0,4</b>

<sup>(1)</sup> Les données d'octobre et de novembre 2018 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2018 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2018.

<sup>(2)</sup> L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

**Note :** données arrondies

**Lecture :** au T3 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 503 400 (moyenne des niveaux des mois de juillet, août et septembre 2018). Par rapport au T3 2017, il augmente de 1,6 %.

**Source :** Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

trimestre (+0,2 %, après +0,7 %). Fin 2018, le rythme de progression devrait nettement ralentir pour les femmes, pendant que la demande d'emploi des hommes connaîtrait son premier repli en dix ans.

Alors que la demande d'emploi des jeunes de **moins de 25 ans** s'intensifiait depuis un an, elle s'atténue franchement au 3<sup>e</sup> trimestre : +1,8 % sur un an (soit +1 100 demandeurs d'emploi), après +3,0 %. Au 4<sup>e</sup> trimestre, elle devrait elle aussi diminuer si le niveau de décembre est identique à celui atteint en novembre.

Du côté des **50 ans ou plus**, la demande d'emploi poursuit son ralentissement entamé fin 2017 : +3,8 % en moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 (soit +5 000 demandeurs d'emploi), contre +5,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre. Ce rythme est en outre nettement inférieur aux évolutions observées après l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le niveau de novembre se maintient en décembre, la décélération annuelle devrait se poursuivre fin 2018.

Pour le deuxième trimestre consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) croît plus lentement : +7,6 % sur un an (soit +16 100), après +9,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2018. Néanmoins, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi continue de progresser et atteint 45,3 %, soit 2,5 points de plus qu'un an auparavant. A l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi **inscrits depuis moins d'un an** consolide sa

baisse : -2,8 %, après -2,2 %. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, cette diminution devrait encore s'accroître et la décélération du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée devrait s'intensifier.

Tous les **départements** de la région sont concernés par la décélération annuelle du 3<sup>e</sup> trimestre 2018. Elle est plus prononcée dans les Alpes-de-Haute-Provence (+1,6 %, après +3,1 %), les Bouches-du-Rhône (+1,8 %, après +3,0 %) et le Var (+2,1 %, après +3,2 %), que dans les Alpes-Maritimes (+0,6 %, après +1,5 %), les Hautes-Alpes (+3,2 %, après +4,0 %) et le Var (+1,8 %, après +2,5 %). Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, la demande d'emploi devrait diminuer en rythme annuel dans les Alpes-Maritimes, pour la première fois en dix ans, se stabiliser dans les Bouches-du-Rhône et progresser plus lentement dans les autres départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En **France métropolitaine**, 5 649 600 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, soit +0,6 % sur un an (après +1,4 %). Contrairement au niveau régional, le nombre d'hommes et de jeunes se replie. En revanche, les évolutions pour les femmes, les seniors et par durée d'inscription sont similaires à la région. Fin 2018, ces tendances se poursuivraient, et la demande d'emploi de catégories A, B, C pourrait reculer au niveau national pour la première fois en dix ans.

*Rédaction achevée le 9 janvier 2019*

**Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac**

### Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

> Rendez-vous de Grenelle de la Dares, décembre 2018 : « [La situation du marché du travail au 3<sup>e</sup> trimestre 2018](#) »

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, décembre 2018 : « [Du pouvoir d'achat, dans un contexte de ralentissement européen](#) »

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes différent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. A cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les

listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

### Pour en savoir plus :

• Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"

• Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

## Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acosse et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires.

Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

## Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

### Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2018, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

>le Contrat unique d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand devient **le Parcours emploi compétences (PEC)**. Le PEC s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le recours aux CUI dans le secteur marchand (CUI-CIE) est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement ;

>**le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et le recours aux contrats aidés a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne

également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'IAE. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de près de 9 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente environ 1,3 milliard d'euros en France métropolitaine.

### Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

>**les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

>**les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur : [www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@direccte.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@direccte.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@direccte.gouv.fr](mailto:remi.belle@direccte.gouv.fr)

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir

